



**31
Oct**
n°29

newsletter

*La lettre d'information
bi-mensuelle de la
CNBA.*

Cher(e)s batelier(e)s,

Elections au RSI, guide juridique, SNIT... Vous trouverez ci-dessous l'essentiel des actions que nous avons menées ces dernières semaines à la CNBA, les prochaines échéances, les réponses à vos questions ... Bonne lecture !

Cordialement,
Michel Dourlent

LES RENDEZ-VOUS A VENIR

-  **Lundi 5 novembre, 14h30 :**
Préparation de la réunion avec le GIE HAROPA du 15 novembre.
-  **Mercredi 7 novembre, 9h30 :**
Réunion du port de Paris sur le port du Gros Caillou à la CNBA.
-  **Vendredi 9 novembre, 14h :**
Conseil d'administration de la CNBA..
-  **Mardi 13 novembre :**
Colloque organisé par Entreprendre pour le fluvial sur la compétitivité du transport fluvial.
-  **Jeudi 15 novembre, 14h30 :**
Réunion avec le GIE HAROPA.
-  **Mardi 20 novembre, 9h30 :**
Réunion de la commission des infrastructures de la CNBA.
-  **Samedi 24 novembre, 11h :**
Conseil de l'Organisation européenne des bateliers (OEB).
-  **Mardi 27 novembre, 9h30 :**
Réunion de la commission des affaires économiques et sociales de la CNBA.
-  **Mercredi 28 novembre, 9h :**
Conseil d'administration du Port autonome de Paris.
-  **Jeudi 29 novembre, 9h30 :**
Conseil d'administration de Voies navigables de France.

NOUVEAUTES SUR INTERNET

Site internet : www.cnba-transportfluvial.fr

- Prise de position de la CNBA sur le projet d'augmentation des péages par VNF,
- Les bateliers élus aux élections du RSI Ile de France Centre,
- Pour mémoire, pour accéder à l'espace adhérent vous devez saisir :
Identifiant : nom.prénom (ne pas oublier le point entre nom et prénom)
Mot de passe : votre numéro de carte CNBA (« Numéro d'immatriculation »)

Page facebook de la CNBA : www.facebook.com/cnba.batellerie

- Des articles, photos, commentaires sur les actualités du transport fluvial et les projets qui contribuent à son développement,
- La page de présentation de la soirée consacrée au transport fluvial, organisée sur le Rhône le 24/10 dernier, à laquelle participait la CNBA,
- Les liens vers les comptes rendus de réunions auxquelles participent les administrateurs de la CNBA.



Champagne Ardenne et Lorraine : la commission territoriale fait le point sur les principaux projets en cours

Le 11 octobre dernier s'est tenue la Commission territoriale de Lorraine / Champagne Ardenne, à laquelle participait M. Olivier Delcourt, administrateur CNBA. Les commissions territoriales sont destinées à permettre l'échange et la concertation entre le gestionnaire de la voie d'eau, les usagers et les responsables politiques. A cette commission assistaient notamment, côté pouvoirs publics, M. Marc Papinutti, Directeur général de Voies navigables de France, M. Patrick Abate, vice-président du conseil régional de Lorraine, Mme Corinne de la Personne, Directrice interrégionale du Nord Est pour VNF et M. Raphaël Bartolt, préfet de Meurthe et Moselle. Un point a été fait sur les travaux programmés dans le cadre du contrat de projet Etat / Région Lorraine et Champagne Ardenne (54 millions d'euros attribués pour différents projets dans ces deux régions jusqu'à fin 2015), notamment : Station de pompage de Clévant pour la sécurisation de l'alimentation en eau du port de Nancy-Frouard (marché signé), Plate-forme multimodale Thionville-Illange (marché signé), Plate-forme multimodale Metz-La Maxe (marché signé), Plate-forme multimodale Nancy-Frouard (marché signé), Digue du port de Givet (signé), Plate-forme aux trois Fontaine (signé et début des travaux en Octobre 2013), liaison Bray-Nogent (scénario 3 retenu, en cours de négociation), reconstruction des barrages en Seine.

Contact : Olivier Delcourt, administrateur CNBA (o.delcourt@cnbafluvial.fr).



RSI Ile de France Centre : la batellerie à nouveau présente au conseil d'administration

Deux bateliers représenteront leur profession au RSI Ile de France Centre. C'est le résultat des élections qui se sont déroulées au mois d'octobre afin d'élire les représentants des professionnels qui siègeront au conseil d'administration de l'antenne « Ile de France Centre » du Régime social des indépendants, chargé de gérer la protection sociale des artisans et commerçants, et notamment des entreprises de la batellerie artisanale. Les résultats n'étaient pas acquis d'avance, du fait de la présence de nombreux autres métiers dans les listes électorales, et, par ailleurs, de certains problèmes d'organisation auxquels a dû faire face le RSI dans la tenue de ses élections. Les deux élus sont M. Michel Dourlent, réélu et par ailleurs président national de la CNBA, et M. Bernard Pora. Ils contribueront ainsi à représenter les intérêts des artisans bateliers dans le domaine de la protection sociale.



River Dating de Rotterdam (12-13 décembre 2012) : vous êtes tous invités !

L'expérience de l'année dernière ayant été concluante, la CNBA a choisi d'être à nouveau présente en 2012 à la convention d'affaires River Dating. Organisé à Rotterdam les 12 et 13 décembre prochains, ce salon qui rassemble de nombreux acteurs européens du transport fluvial, notamment des chargeurs, est destiné à promouvoir le transport fluvial auprès des chargeurs et à développer la part modale du transport fluvial. Il est organisé autour de rendez-vous d'affaires pris auprès des exposants qui disposent de stands pour présenter leurs activités. Des conférences et tables rondes se déroulent en parallèle. La CNBA y représentera les professionnels du transport fluvial et l'artisanat batelier, et a pu négocier auprès des organisateurs une entrée libre pour l'ensemble des bateliers : venez nombreux !

Contact : Vanessa Girardeau, chargée de communication à la CNBA (v.girardeau@cnbafluvial.fr).

La mesure d'exonération de la TICPE sur le carburant, entrée en vigueur sous le précédent gouvernement, risque-t-elle d'être remise en question par le nouveau gouvernement ?

Non. En tout cas il n'en est nullement question à l'heure actuelle. Interpellé sur ce point par M. Didier Leandri, nouveau Délégué général du Comité des armateurs fluviaux, le 25 octobre dernier à l'occasion de l'Assemblée générale de cet organisme, M. Daniel Bursault, représentant le Ministre des transports, a indiqué que cette mesure fiscale de soutien au transport fluvial, en vigueur depuis le 1er janvier 2011, serait préservée.

La CNBA travaille-t-elle avec le Comité des armateurs fluviaux ?

Oui. La CNBA, qui représente l'artisanat batelier, partage avec le Comité des armateurs fluviaux (qui parle lui au nom des grandes entreprises de transport fluvial et des entreprises de transport de passagers) un certain nombre d'intérêts communs, en particulier celui de la défense des intérêts des entreprises de transport fluvial auprès des pouvoirs publics. Il est donc logique qu'ils travaillent ensemble, ce qu'ils font déjà régulièrement depuis longtemps. Depuis environ six mois, la CNBA et le CAF cherchent à renforcer leurs liens sur les points qui les rassemblent, afin que le secteur professionnel du transport fluvial ait plus de poids et soit davantage entendu dans ses demandes. C'est ce qui a permis, par exemple, la récente prise de position commune contre toute augmentation de péage qu'ils ont adressée, au nom de l'ensemble des professionnels du secteur, à Voies navigables de France.

La CNBA dispose-t-elle d'une liste de banques auxquelles les bateliers peuvent s'adresser en priorité ?

Non. La CNBA ne dispose actuellement pas d'une telle liste. D'une manière générale, la CNBA est peu présente sur les questions de financement. Ses statuts, dans leur état actuel, ne lui permettent pas de participer à des fonds d'investissement. C'est une des raisons pour lesquelles a été créée l'association *Entreprendre pour le fluvial*, destinée à favoriser la création d'entreprises de transport fluvial et l'accès au financement. N'hésitez donc pas à vous adresser à cette association, partenaire de plusieurs banques, et qui dispose d'un excellent réseau dans ce domaine.

Contact : *Entreprendre pour le fluvial* : <http://www.entreprendre-fluvial.com/> (téléphone : 01 44 89 65 00).

ZOOM SUR ...

La « Commission SNIT »

M. Frédéric Cuvillier, Ministre des transports, a mis en place le 17 octobre dernier une « commission SNIT ». SNIT comme : Schéma National des Infrastructures de Transport. Cette commission composée de parlementaires et de « personnalités qualifiées », aura pour but d'établir les grandes lignes d'une nouvelle politique des transports. Elaboré par le précédent gouvernement, le Schéma national des infrastructures de transport a fait jusqu'à présent l'objet de nombreuses critiques, notamment sur l'ampleur des opérations programmées, qui dépasseraient largement, selon le Ministre des transports, les moyens financiers raisonnablement mobilisables. Un rapport parlementaire de mai 2011, présenté par le député UMP Hervé Mariton, avait déjà émis de nombreuses critiques, notamment quant à la place prioritaire accordée dans le SNIT au secteur ferroviaire.

L'objectif de cette commission est donc de « faire du tri » dans les différents projets identifiés, avec les objectifs suivants : « réfléchir aux évolutions des services, en donnant la priorité aux transports du quotidien, à la rénovation des réseaux existants et l'amélioration à court terme du service rendu aux usagers ». Il est prévu que cette commission remettra ses conclusions d'ici six mois. Celles-ci seront ensuite présentées devant les commissions compétentes du Parlement. Le Ministre des transports proposera ensuite un nouveau schéma, intitulé cette fois « Schéma national de mobilité durable ».

La commission SNIT est composée des personnes suivantes :

- André Chassaing, député du Puy-de-Dôme
- Michel Delebarre, sénateur du Nord, ancien ministre des transports
- Philippe Duron, député du Calvados, membre de la commission du développement durable, président de l'Agence de financement des infrastructures de transport
- Louis Nègre, sénateur des Alpes Maritimes, membre de la commission du développement durable, président du groupe de suivi du SNIT au Sénat
- Bertrand Pancher, député de la Meuse, membre de la commission du développement durable, co-rapporteur du Grenelle de l'environnement à l'Assemblée nationale
- Eva Sas, députée de l'Essonne, vice-présidente de la commission des finances
- Jean-Michel Charpin, inspecteur général des finances, ancien commissaire au Plan, ancien directeur général de l'INSEE
- Yves Crozet, économiste, professeur à l'université de Lyon II, président du laboratoire d'économie des transports
- Marie-Line Meaux, inspectrice générale de l'administration et du développement durable, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable au Ministère des transports
- Patrice Parisé, ingénieur général des ponts et chaussées, membre du Conseil général de l'environnement et du développement durable au Ministère des transports

La CNBA prévoit bien entendu de prendre position auprès de cette commission afin que le futur schéma révisé donne toute sa place à la rénovation et au développement des infrastructures de transport fluvial.

Le Guide juridique, édition 2012

Absence de contrats écrits, recouvrement des surestaries, retard dans le paiement du fret... vous êtes nombreux à nous contacter régulièrement pour avoir des précisions juridiques sur le droit régissant vos relations commerciales, les possibilités de recours dont vous disposez, la procédure à suivre ...

Afin que vous disposiez en un seul document de réponses aux questions que vous vous posez, la juriste de la CNBA, Mme Caroline Ruff, a mis au point en 2011 un premier « Aide-mémoire juridique pour les bateliers », adressé à l'ensemble des entreprises immatriculées à la CNBA.

Nous vous avons indiqué que ce guide ferait l'objet d'une mise à jour régulière. C'est désormais chose faite ! Vous recevrez donc courant novembre la version 2012 du Guide juridique. Sur désormais soixante pages, celui-ci reprend les éléments présents dans la version 2011 et les complète. De nouvelles parties et de nouvelles fiches ont également été créés : relations avec les intermédiaires de transport, contentieux avec le gestionnaire de la voie d'eau.

Nous espérons que ce guide vous apportera les réponses aux questions que vous vous posez.

Pour toute question à ce sujet ou, plus généralement, si vous souhaitez obtenir un conseil juridique, n'hésitez pas à contacter Mme Caroline Ruff : 01 43 15 91 58, c.ruff@cnbafluvial.fr.

NOUS CONTACTER :

CNBA PARIS

Tel : 01.43.15.96.96

Fax : 01.43.15.96.97

cnba.paris@wanadoo.fr

CNBA DOUAI

Tel : 03.27.87.54.93

Fax : 03.27.90.80.34

cnba.douai@orange.fr

CNBA LYON

Tel : 04.78.37.19.46

Fax : 04.72.40.00.41

cnba.lyon@orange.fr